

2505465

18 AOUT 2005

SAS AVI ET PESCHARD

Société par Actions Simplifiée au capital de 400 000 €

Siège social : ZAC de la Goulgatière – 35220 CHATEAUBOURG

RCS RENNES 582 142 451 00027



Le

Dépôt N°

213306

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1er JUILLET 2005**

L'An Deux Mille Cinq

Le 1^{er} juillet

A 10 heures 30

L'Actionnaire unique de la SAS AVI ET PESCHARD, ci-avant identifiée, a tenu la présente assemblée consécutivement à l'acquisition de 100% du capital de la Société auprès de la Société DWBH Industries.

Est présente :

- SAS ELVIA Printed Circuit Boards, titulaire de 25000 actions

L'actionnaire unique étant présent et possédant les 25000 actions composant le capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre CHAVANON préside la séance en qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la démission du Président et nomination d'un nouveau Président ;
- Questions diverses.

RESOLUTION UNIQUE
Constatation de la démission de Mr Pierre CHAVANON
et nomination d'un nouveau Président

L'Actionnaire unique prend acte de la démission pure et simple à effet de ce jour de Monsieur Pierre CHAVANON de ses fonctions de Président de la SAS AVI ET PESCHARD.

L'Actionnaire unique décide de nommer en qualité de Président de la société sans limitation de durée et à compter de ce jour :

Monsieur Bruno CASSIN

Né le 23 janvier 1958 à SAINT LO (50000)

Demeurant à GRANVILLE (50400) – 33 bis rue des Juifs

Le Président dirige la société et la représente à l'égard des tiers. A ce titre, il est investi de tous les pouvoirs nécessaires pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et les statuts aux décisions collectives des actionnaires.

Le Président peut, sous sa responsabilité, consentir toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés.

Monsieur Bruno CASSIN bénéficiera du remboursement de ses frais de déplacement et de représentation.

Monsieur Bruno CASSIN déclare expressément accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être confiées et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'actionnaire unique :

SAS ELVIA Printed Circuit Boards

Mr Bruno CASSIN

**Signature + Bon pour acceptation des fonctions
de Président**



Bon pour acceptation
des fonctions de Président



Mr Pierre CHAVANON

**Signature + Bon pour démission de mes fonctions
de Président au 1/07/05**

Bon pour démission de mes fonctions
de Président au 01/07/05

